« *ACCESSIBILITÉ DU BÂTIMENT CION ET NEF – SITE DU MONT GROS*»

Marché n° 07 – 12 ACCESS

C.C.T.P.

(Cahier des Clauses Techniques Particulières)

Maître d'ouvrage :	**Observatoire de la Côte d'Azur** (Établissement Public à Caractère Administratif. Décret 88-384 du 19 avril 1988) Farrokh VAKILI, Directeur
Maître d'œuvre :	**FABRICE PRIORI** Consultant en Rénovation Fabrice PRIORI / 06.70.70.55.58
Marché :	**MAPA n° 07 – 12 ACCESS**
Objet :	Accessibilité du Bâtiment CION et NEF
Mode de consultation :	Marché à Procédure Adaptée, passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.
Personnes à contacter :	
Responsable du projet **Coordonateur** **Hygiène et Sécurité du site**	Jean-François BERNADAC– 04.92.00.19.40 Jean-François NICOLAS – 04.92.00.31.54 Jean-François BERNADAC – 04.92.00.19.40
Date et heure limites de remise des offres :	**Mercredi 14 novembre 2012 à 12 heures**

SOMMAIRE

I°/ LES PLANS..... **p 3**

Plan de masse (CION, parking, NEF)
WC homme / femme CION 0 et -1 ACTU
WC homme / femme 0 PMR après travaux
WC homme / femme -1 après travaux
Rampe accès CION ACTU
Rampe accès CION après travaux
SAS accès CION ACTU
Rampe accès NEF ACTU
Rampe accès NEF après travaux

II°/ LES FICHES INFORMATIVES REGLEMENTATION PMR..... **p 9**

WC type vu du dessus (emplacement barre appui / WC …)
WC + lavabo + lave main … type vu en tranche
Espace de manœuvre de porte (approche frontale)

III°/ DOCUMENTS GENERAUX ..... p 11

IV°/ PRESCRIPTIONS PARTICULIERES ..... p 11

V°/ DESCRIPTIF TRAVAUX.....p 14

Lot n°1
Rampe accès CION
Rampe accès NEF
Lot n°2
Maçonnerie / carrelage
WC homme / femme CION niv 0
WC homme / femme CION niv -1
Plomberie
WC homme / femme CION niv 0
WC homme / femme CION niv -1
Peinture
WC homme / femme CION niv 0
WC homme / femme CION niv -1
Electricité WC homme / femme CION niv 0
WC homme / femme CION niv -1
Lot n°3
Menuiserie alu (porte coulissante automatique)

I°/ LES PLANS

I°/ a) Plan de masse (CION, parking, NEF)

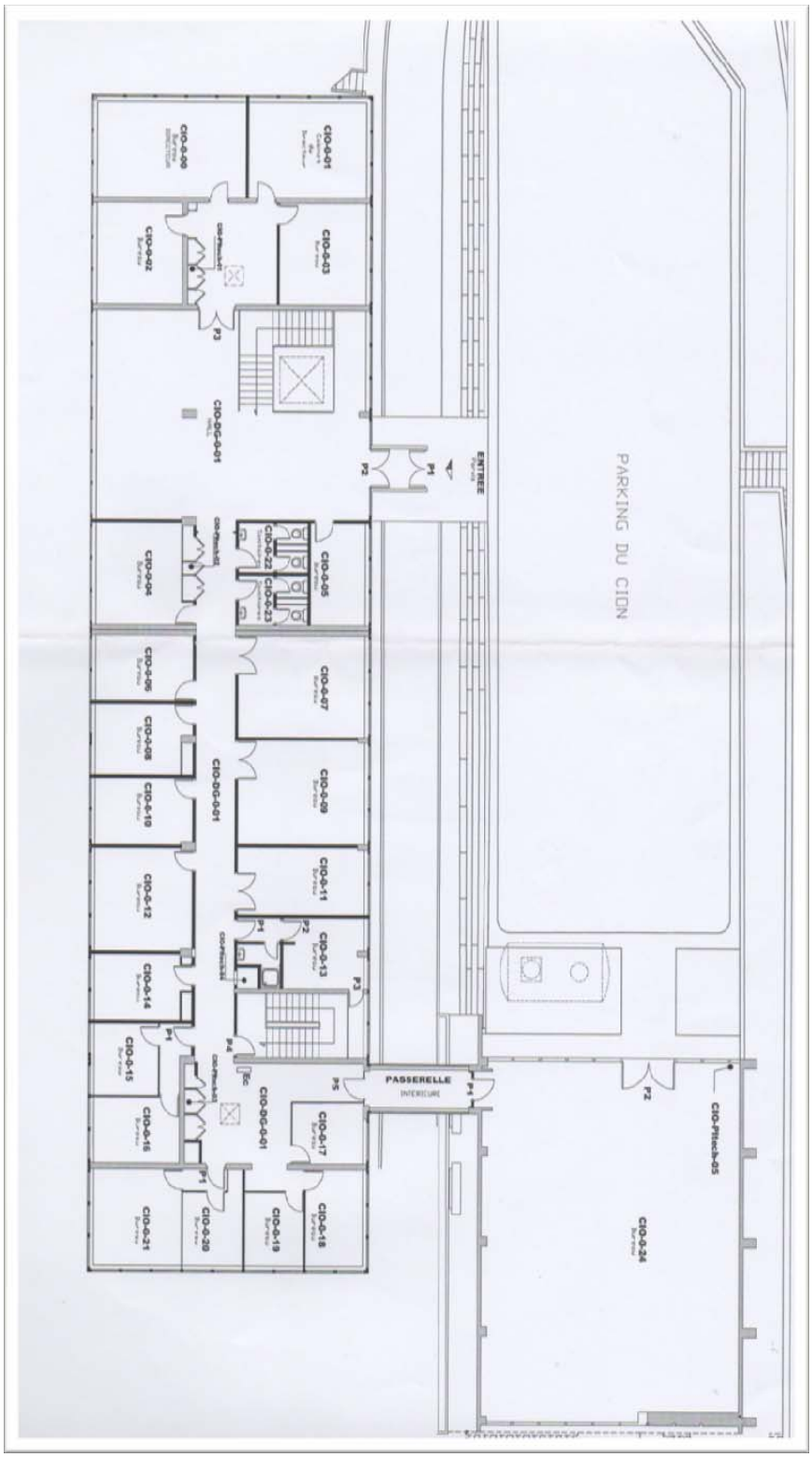

I°/ b) WC hommes / femmes CION niveau 0 et niveau -1 ACTUEL
Hauteur plafond 3.43 m

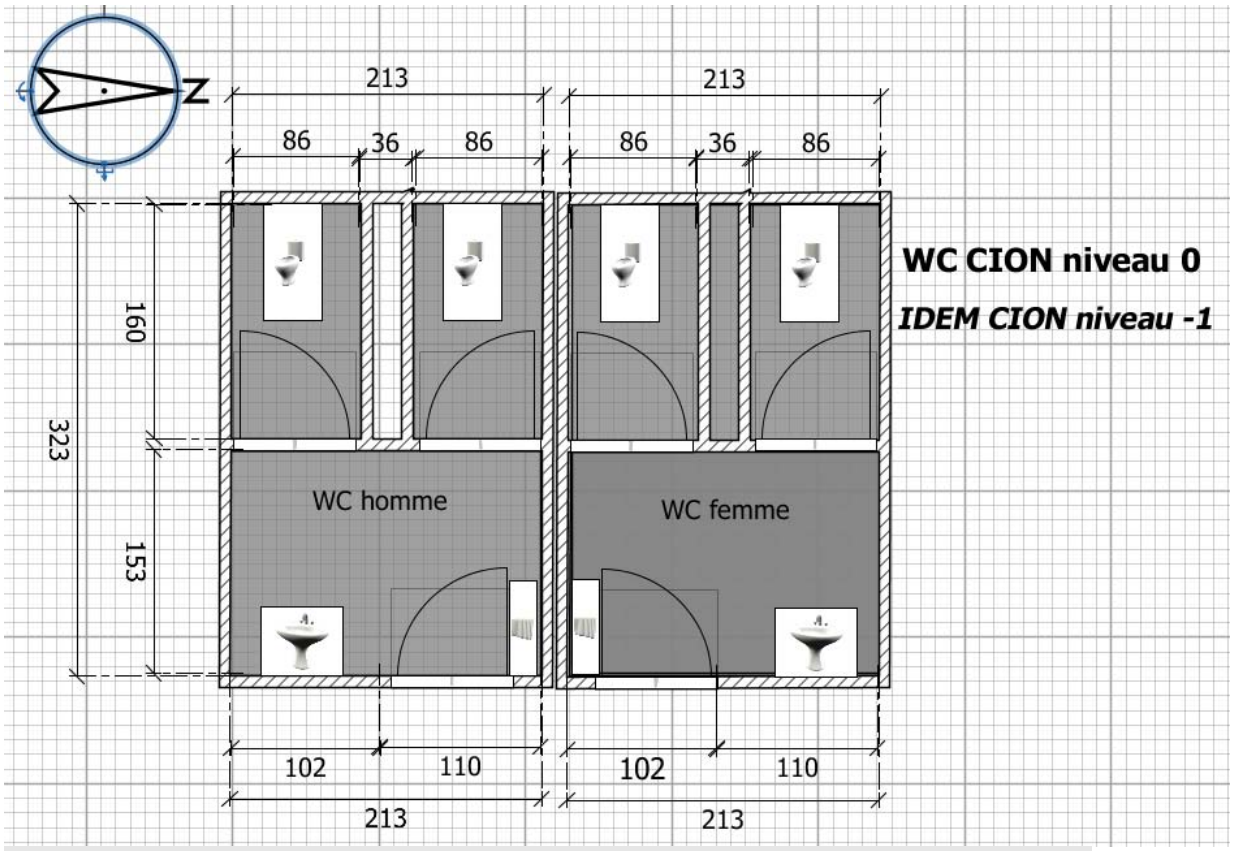

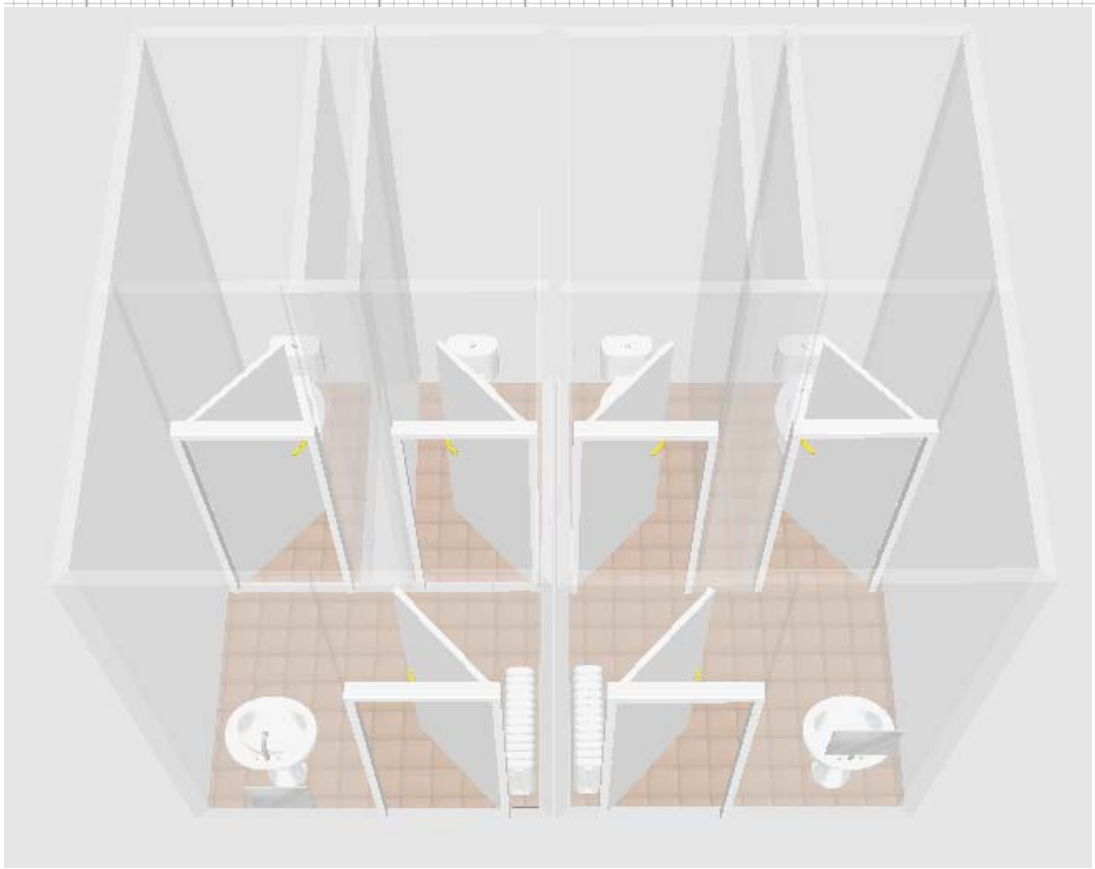

I°/ c) WC hommes / femmes CION niveau 0 PMR APRES travaux

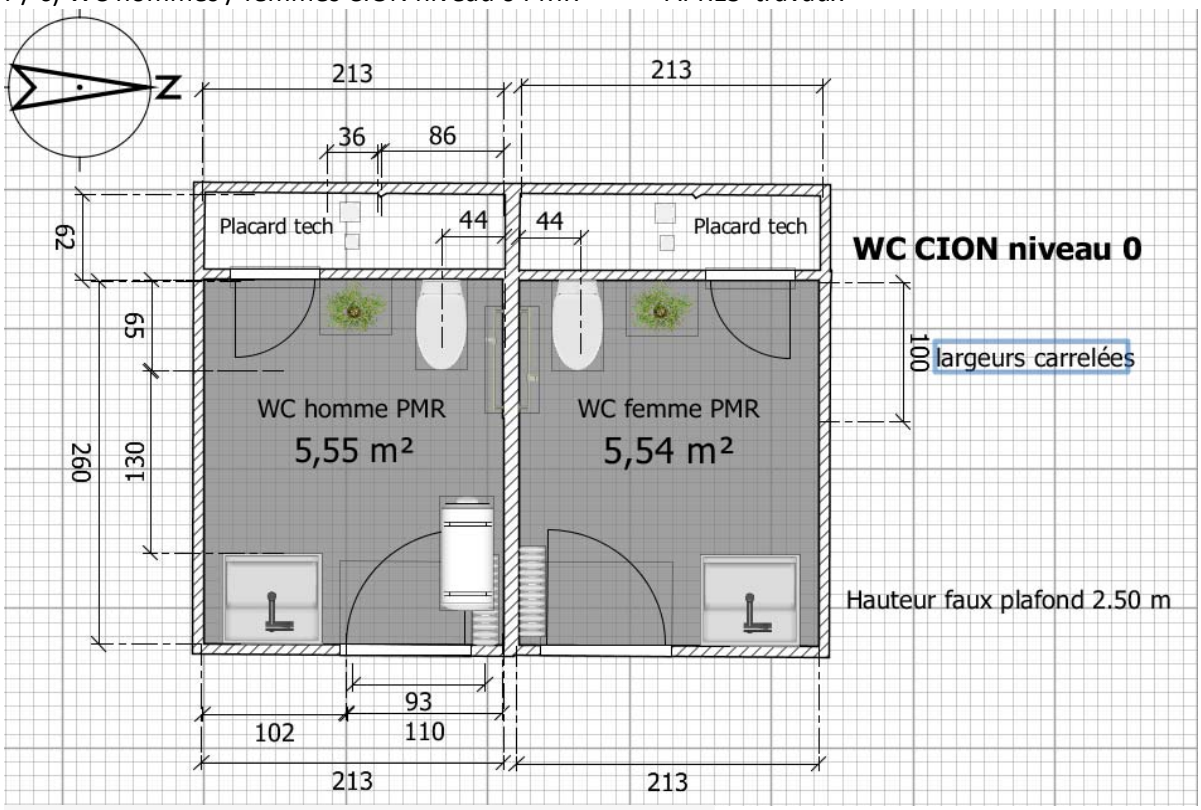

I°/ d) WC hommes / femmes CION niveau -1 APRES travaux

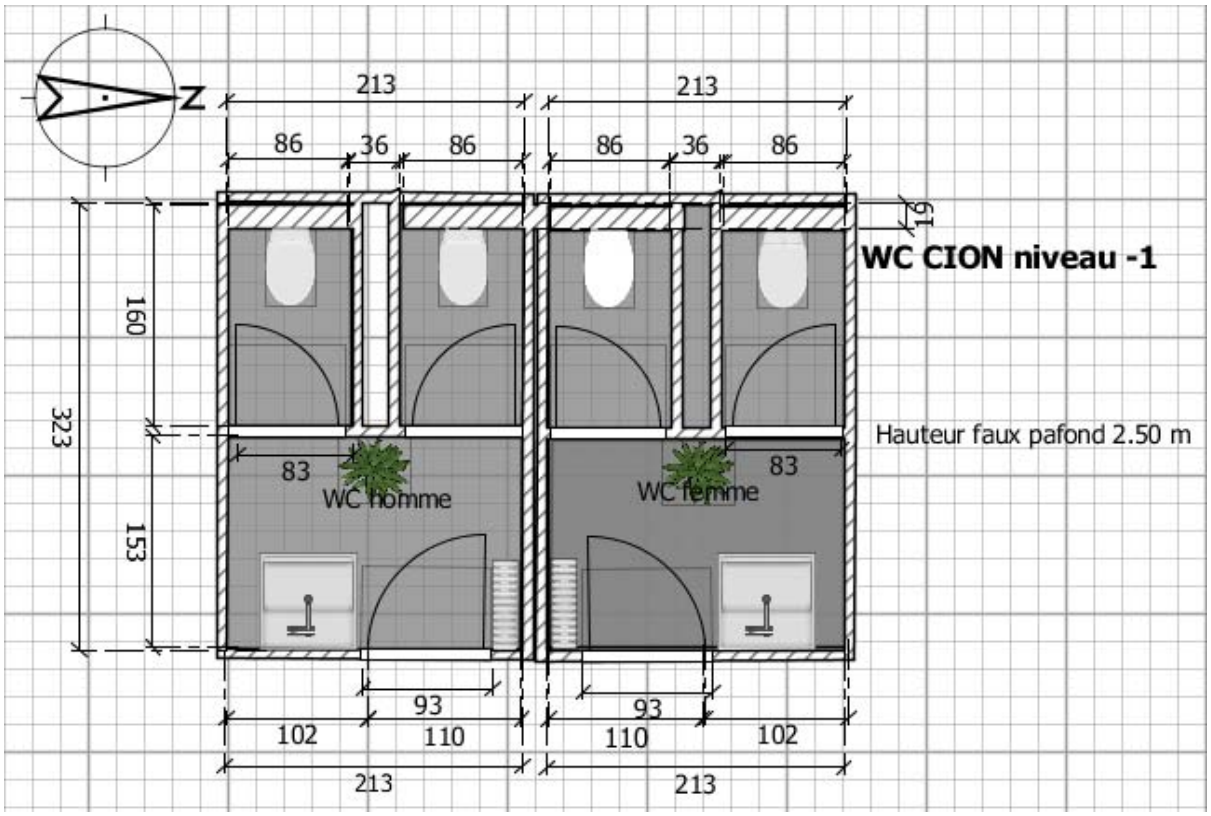

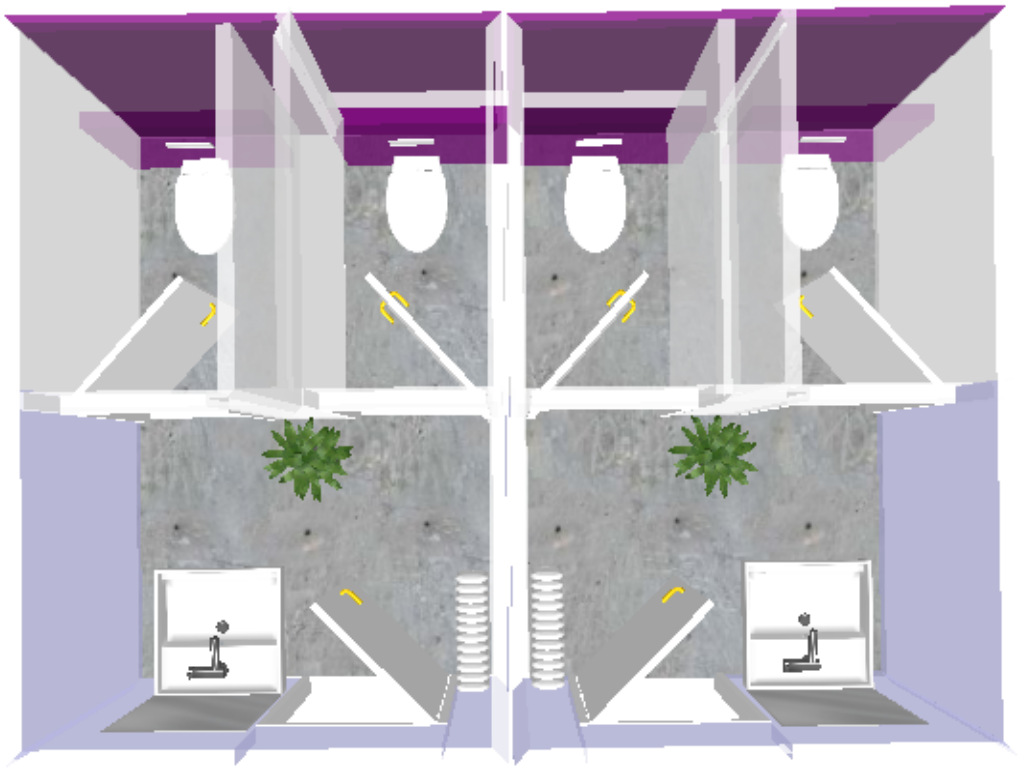

I°/ e) Rampe accès CION ACTUEL

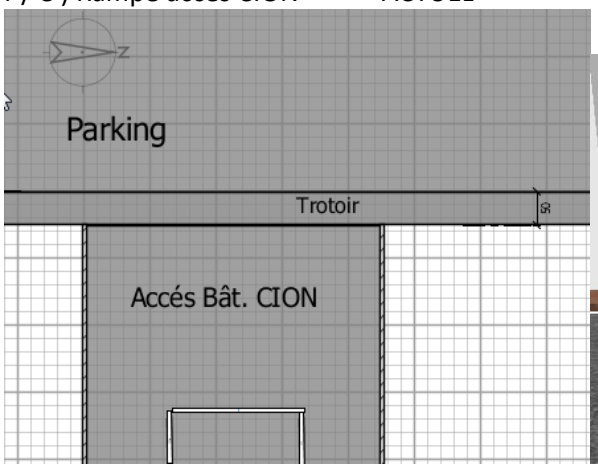

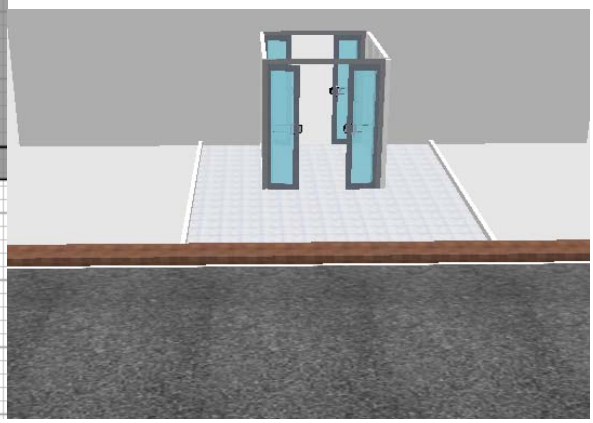

I°/ f) Rampe accès CION Après travaux

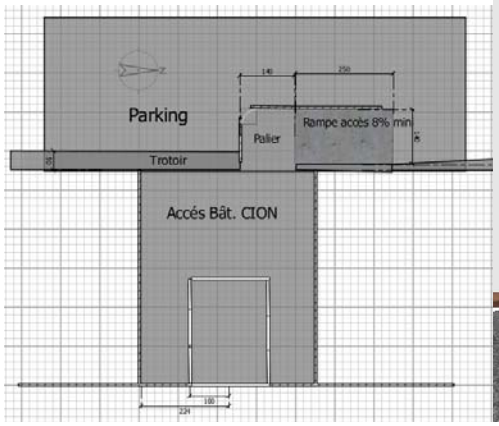

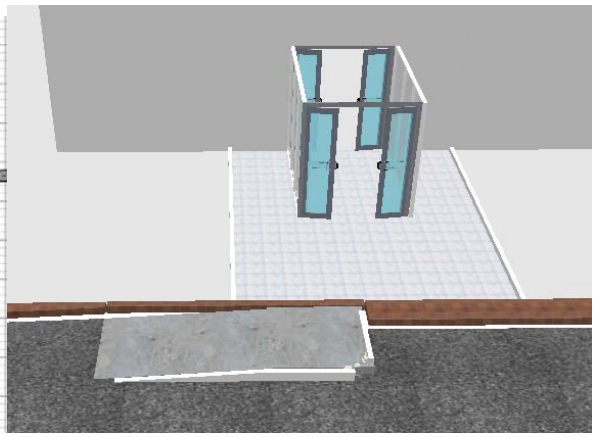

I°/ g) Sas accès CION ACTUEL

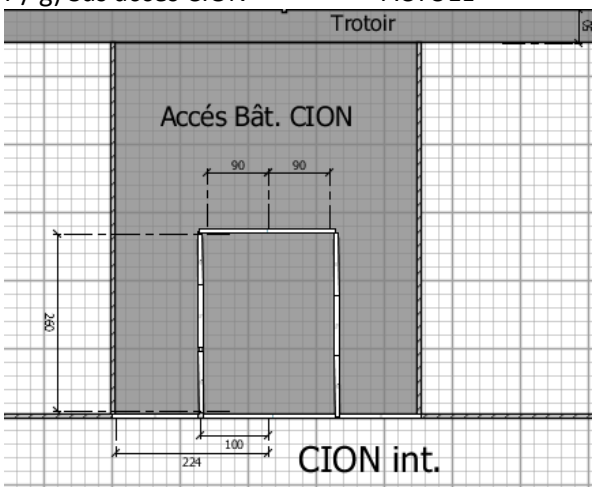

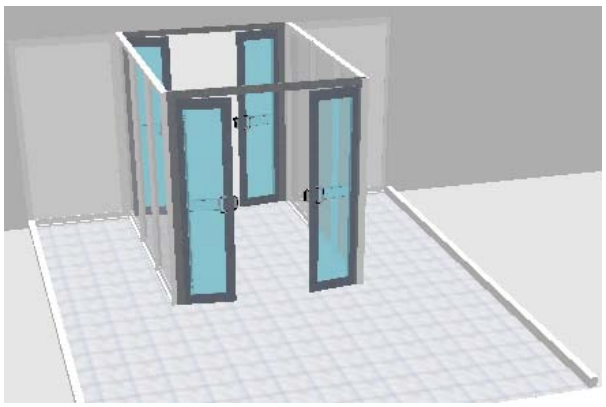

I°/ h) Rampe accès NEF ACTUEL

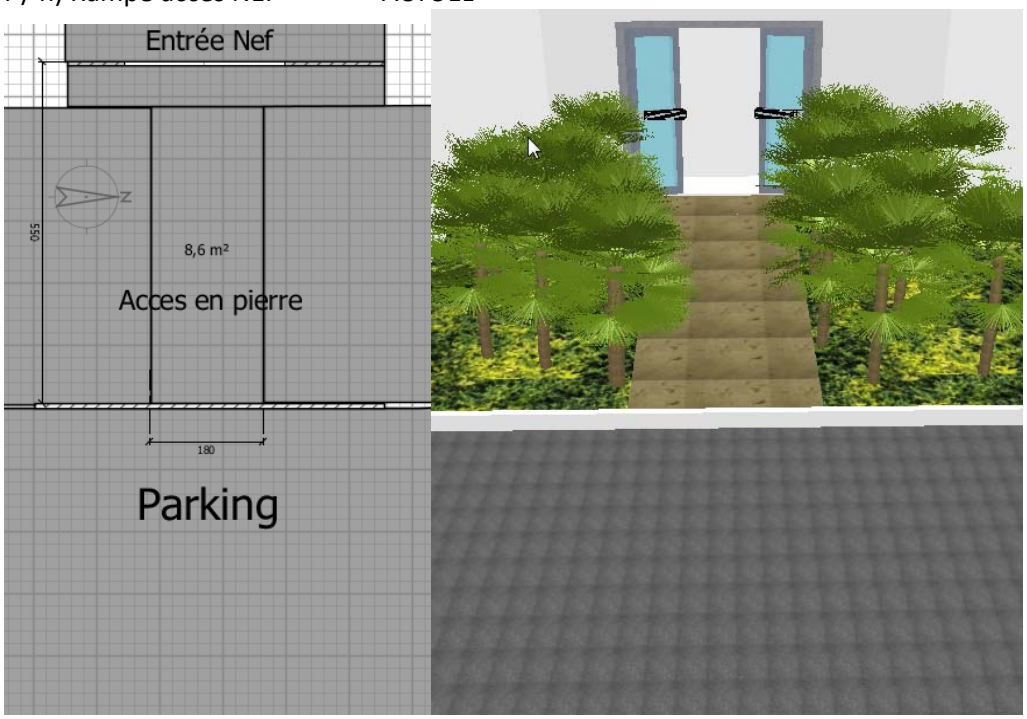

I°/ j) Rampe accès NEF APRES travaux

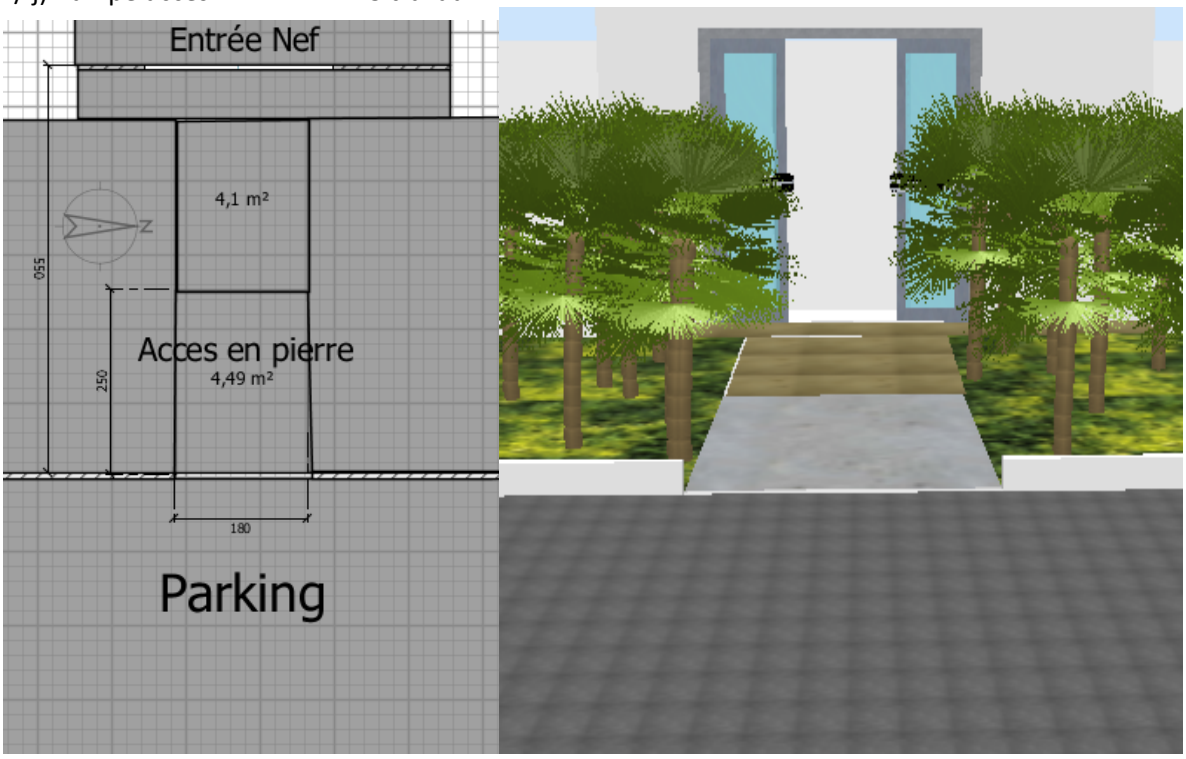

II°/ LES FICHES INFORMATIVES REGLEMENTATION PMR

II°/ a) WC type vu du dessus (emplacement barre appui / WC …)

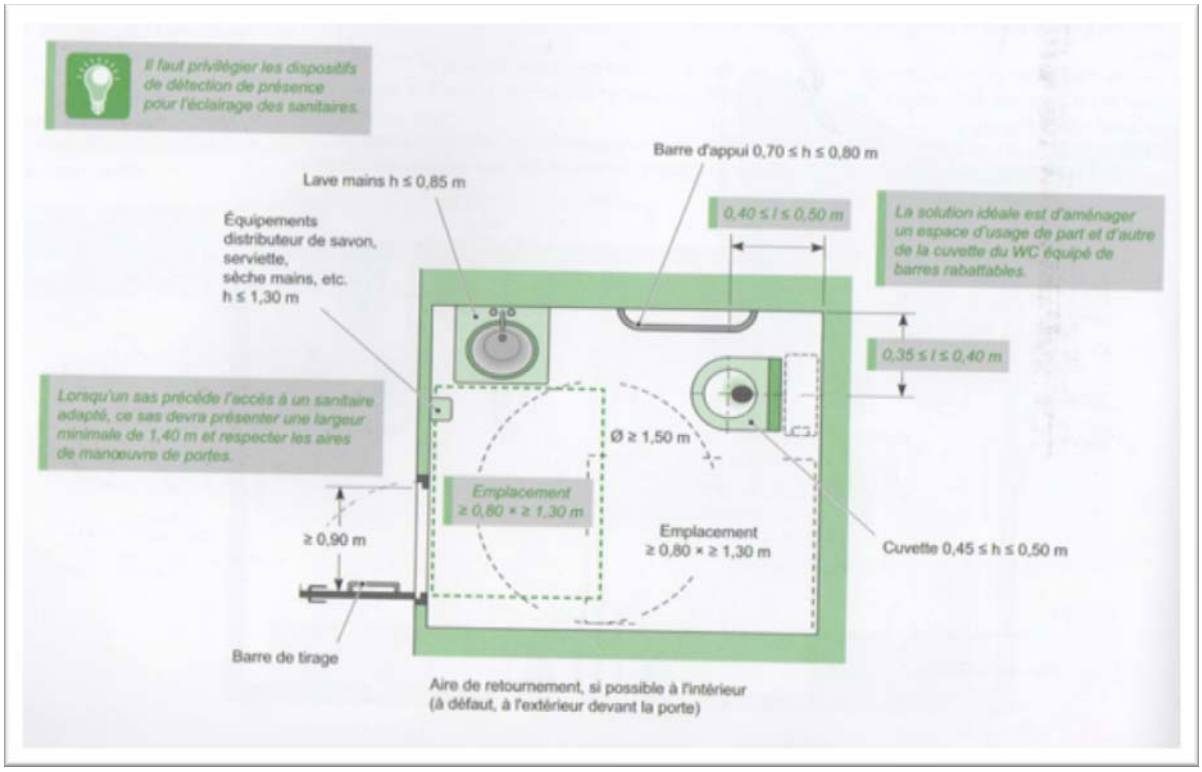
Il faut privilégier les dispositifs de détection de présence pour l'éclairage des sanitaires.
Barre d'appui 0,70 ≤ h ≤ 0,80 m
Lave mains h ≤ 0,85 m
0,40 ≤ l ≤ 0,50 m
La solution idéale est d'aménager un espace d'usage de part et d'autre de la cuvette du WC équipé de barres rabattables.
Équipements distributeur de savon, serviette, sèche mains, etc. h ≤ 1,30 m
0,35 ≤ l ≤ 0,40 m
Lorsqu'un sas précède l'accès à un sanitaire adapté, ce sas devra présenter une largeur minimale de 1,40 m et respecter les aires de manœuvre de portes.
Ø ≥ 1,50 m
Emplacement ≥ 0,80 × ≥ 1,30 m
≥ 0,90 m
Emplacement ≥ 0,80 × ≥ 1,30 m
Cuvette 0,45 ≤ h ≤ 0,50 m
Barre de tirage
Aire de retournement, si possible à l'intérieur (à défaut, à l'extérieur devant la porte)

II°/ b) WC + lavabo + lave main … type vu en tranche

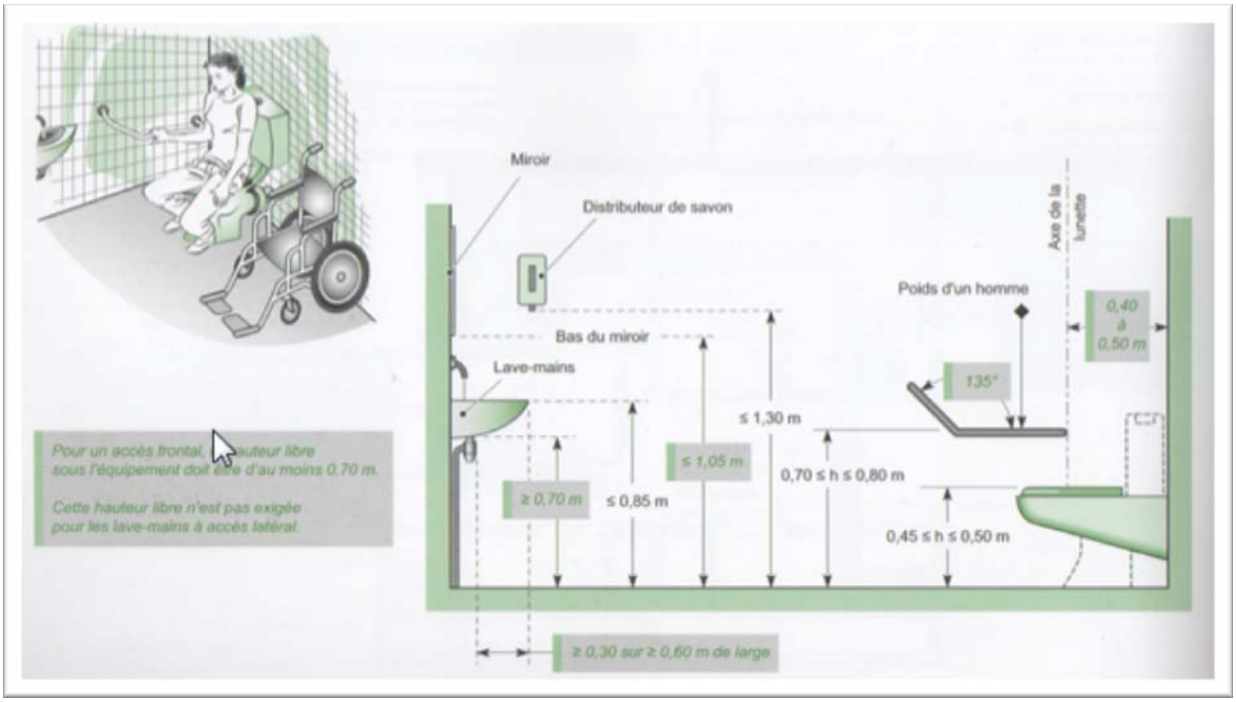
Miroir
Distributeur de savon
Axe de la lunette
Poids d'un homme
0,40 à 0,50 m
Bas du miroir
Lave-mains
135°
≤ 1,30 m
≤ 1,05 m
0,70 ≤ h ≤ 0,80 m
Pour un accès frontal, la hauteur libre sous l'équipement doit être d'au moins 0,70 m.
Cette hauteur libre n'est pas exigée pour les lave-mains à accès latéral.
≥ 0,70 m
≤ 0,85 m
0,45 ≤ h ≤ 0,50 m
≥ 0,30 sur ≥ 0,60 m de large

II°/ c) Espace de manœuvre de porte (approche frontale)

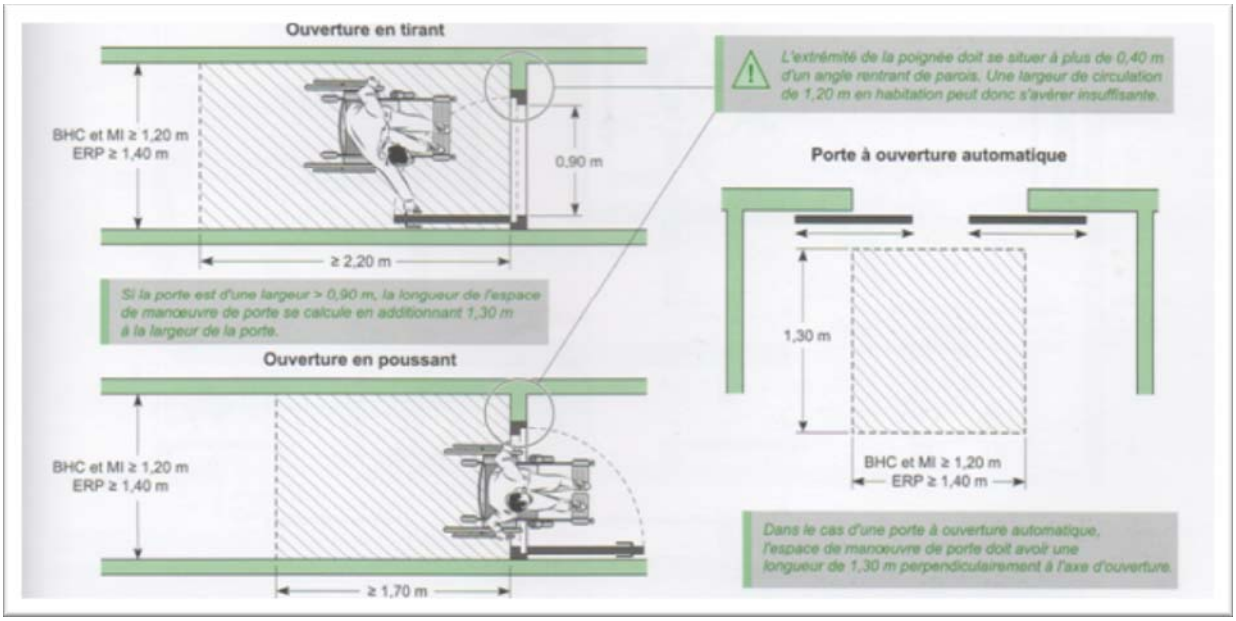
Ouverture en tirant
BHC et MI ≥ 1,20 m
ERP ≥ 1,40 m
0,90 m
≥ 2,20 m
Si la porte est d'une largeur > 0,90 m, la longueur de l'espace de manœuvre de porte se calcule en additionnant 1,30 m à la largeur de la porte.
Ouverture en poussant
BHC et MI ≥ 1,20 m
ERP ≥ 1,40 m
≥ 1,70 m
L'extrémité de la poignée doit se situer à plus de 0,40 m d'un angle rentrant de parois. Une largeur de circulation de 1,20 m en habitation peut donc s'avérer insuffisante.
Porte à ouverture automatique
1,30 m
BHC et MI ≥ 1,20 m
ERP ≥ 1,40 m
Dans le cas d'une porte à ouverture automatique, l'espace de manœuvre de porte doit avoir une longueur de 1,30 m perpendiculairement à l'axe d'ouverture.

III°/ DOCUMENTS GENERAUX

L'exécution des travaux sera conforme aux prescriptions des textes à caractère général cités dans les PRESCRIPTIONS COMMUNES à TOUS LES CORPS d'ETAT et plus particulièrement aux documents suivants :
- Normes françaises homologuées correspondant aux ouvrages visés au présent.
- DTU 20.1 Ouvrages en maçonnerie de petits éléments – Parois et murs.
- DTU 20.13 Cloisons en maçonnerie de petits éléments.
- DTU 21 Exécution des travaux.
- DTU 25.1 Enduits intérieurs en plâtre.
- DTU 25.31 Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre. Exécution des cloisons en carreaux de plâtre.
- DTU 26.1 Travaux d'enduits de mortiers.
- DTU 52.1 Revêtement durs.
- DTU 52.2 Pose collée des revêtements céramiques et assimilés – Pierres naturelles.
- DTU 54.1 Revêtements de sol coulé à base de résine de synthèse.
- DTU 58.1 Plafonds suspendu.
- DTU 65.10 Canalisations d'eau chaude ou froide sous pression et canalisations d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales à l'intérieur des bâtiments – Règles générales de mise en œuvre.
- DTU 68.1 Installations de ventilation mécanique contrôlée.
- DTU 68.2 Exécution des installations de ventilation mécanique.

IV°/ PRESCRIPTIONS PARTICULIERES :

L'entrepreneur est tenu de se rendre sur place afin d'apprécier sous son entière responsabilité, la nature et la difficulté des ouvrages à réaliser tant au niveau des bâtiments que pour les accès de chantier et emplacements des matériels.

Il devra effectuer une reconnaissance des infrastructures des locaux mitoyens concernant leur nature, structure et fondations.

L'entrepreneur soumettra au maître d'ouvrage, pour approbation, le plan d'implantation des matériels et engins de chantier, aires de préfabrication éventuelles, plan de conduite des ouvrages. L'entrepreneur doit la protection des ouvrages existants conservés, dès l'ouverture du chantier jusqu'à réception de l'ensemble du bâtiment, étant entendu qu'il reste responsable des dommages éventuellement causés qui seraient alors réparés à ses frais.

La responsabilité de l'entrepreneur devra être garantie par une police d'assurance couvrant les existants.

Tous les matériaux utilisés seront conformes aux spécifications de qualité définies par les documents techniques et normes visés au chapitre « documents généraux ».
Ils seront dans tous les cas de la meilleure qualité dans chaque catégorie demandée et devront faire l'objet d'un agrément avant emploi.
Avant travaux de fabrication, l'Entrepreneur, si besoin, présentera les échantillons nécessaires.

L'exécution des ouvrages sera conforme aux règles édictées par les documents techniques visés au Cahier des charges générales et aux spécifications particulières précisées ci-après dans la description des ouvrages.

L'entrepreneur devra aménager au coulage des ouvrages en béton, tous les trous et trémies nécessaires au passage des chutes, canalisations d'électricité, chauffage, eau etc. Après interventions l'entrepreneur procédera aux rebouchages et calfeutrements. Les rebouchages devront être de même degré coupe feu que l'existant.

Il doit également l'exécution de tous les trous et feuillures nécessaires à la pose de menuiserie, serrurerie et leurs scellements et calfeutrements.

Le prix comprend implicitement et dans tous les cas :
- Les démolitions de tous ouvrages enterrés rencontrés dans les fouilles, notamment anciennes fondations, massifs, maçonneries, caniveaux, canalisations hors service, etc. de toute nature et de toutes dimensions.

- Tous les ouvrages de fondations quels qu'ils soient qui s'avéreront nécessaires en fonction ; de la nature et des conditions du sol en profondeur révélées par les sondages effectués ; de la nature et des conditions du sol en profondeur révélées par les sondages complémentaires effectués par l'entrepreneur, avant le début des travaux.

Le prix comprendra implicitement, tous les frais d'installations et d'organisation de chantier, les frais de consommation d'eau d'électricité, etc. les frais consécutifs à la réglementation sur l'hygiène et la sécurité du chantier, les frais d'études, d'assurances, etc. ainsi que tous autres frais quels qu'ils soient, relatifs à l'exécution des travaux.

L'ensemble des ouvrages sera à réaliser suivant les plans.
Le présent document renseigne aussi exactement que possible l'entrepreneur sur la nature, la qualité et les caractéristiques des ouvrages à réaliser, ainsi que sur leurs emplacements et positions. Mais il convient de rappeler que ce présent document n'est pas contractuel et n'a pas un caractère limitatif et que l'entrepreneur aura à réaliser tous les ouvrages nécessaires à la finition complète et parfaite de l'œuvre.
L'entrepreneur devra mettre en œuvre tous les moyens matériels et tout le personnel nécessaire pour respecter ses délais d'exécution sous peine de pénalités appliquées selon le code des marchés publics. Il aura à sa charge tous les appareils, engins, échafaudages, etc. nécessaires quels qu'ils soient.
L'offre de l'entreprise devra tenir compte, le cas échéant, de toutes les conditions particulières de l'opération.

Dans le cadre de l'exécution de son marché, l'entrepreneur devra implicitement :
- La fourniture, transport et mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché.
- La fixation par tous moyens de ses ouvrages.
- L'enlèvement régulier de tous les gravois de ses travaux.
- La main-d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc..., de ses ouvrages en fin de travaux et après la réception.
- La remise de toutes les instructions et mode d'emploi écrits concernant le fonctionnement et l'entretien des installations et équipements.
- Les incidences consécutives aux travaux en heures supplémentaires, heures de nuit, etc. nécessaires pour respecter les délais d'exécution.
- Et tous autres frais et prestations même non énumérés ci dessus mais nécessaires à la réalisation parfaite et complète des travaux.

L'entrepreneur est réputé par le fait d'avoir remis un acte d'engagement :

- S'être rendu sur les lieux où doivent être réalisés les travaux.
- Avoir pris parfaite connaissance de la nature et de l'emplacement de ces lieux et des conditions générales et particulières qui y sont attachées.
- Avoir pris connaissance des possibilités d'accès, d'installations de chantier, de stockage de matériaux, etc…
- Avoir pris tous renseignements concernant d'éventuelles servitudes ou obligations.
- Connaître les disponibilités en eau, en énergie électrique, etc.

En résumé, l'entrepreneur est réputé avoir pris connaissance parfaite des lieux et de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit, avoir une influence sur l'exécution et les délais, ainsi que sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser.
L'entrepreneur ne pourra donc arguer d'ignorances quelconques à ce sujet, pour prétendre à des suppléments de prix, ou à des prolongations de délais.

L'entrepreneur reconnaîtra les emplacements qu'il devra réserver à ses installations de chantier qui seront entièrement à sa charge et il devra en prévoir les moyens d'accès.
Il supportera toutes les conséquences des règlements administratifs, notamment celles qui résultent des règlements en vigueur ou à intervenir, qui se rapportent plus particulièrement à la clôture de chantier et à la sécurité de la circulation.
Il posera tous les panneaux de signalisation nécessaires et prendra toutes les mesures utiles en vue de prévenir les usagers du danger qu'ils peuvent encourir aux abords du chantier.
Il procédera à ses frais, au nettoyage et au balayage des chaussées, trottoirs et abords.

Avant le commencement des travaux, l'entrepreneur est tenu de vérifier les cotes des plans, coupes etc. et de signaler toutes erreurs ou omissions qu'il pourrait constater ou de le rendre attentif à tout changement qui serait éventuellement à opérer. Il sera responsable des conséquences que pourrait entraîner l'inobservation de cette obligation.

L'entrepreneur est tenu de signaler en temps opportun, toutes malfaçons dans les travaux qui seraient de nature à lui créer des difficultés dans l'exécution de ses propres ouvrages et de l'obliger à un supplément de fournitures ou de travaux.

Conformité à la réglementation "sécurité incendie".
Il est rappelé que dans le cadre d'un marché de travaux, l'entrepreneur doit mettre en œuvre des matériaux, produits et composants de construction qui doivent être conformes aux prescriptions contractuelles pour ce qui est de leur provenance, et de leurs qualités, caractéristiques et performances.
Dans le cadre de cette obligation, les entrepreneurs devront, pour tous les ouvrages de leur marché, concernés par la réglementation "Sécurité contre l'incendie", s'assurer en temps voulu que tous les matériaux, produits et composants de construction ainsi que leur mise en œuvre, répondent bien à ladite réglementation et fournir au maitre d'ouvrage les documents correspondants.

Pendant toute la durée des travaux, l'entrepreneur devra prendre toutes dispositions utiles pour assurer la protection des personnes, véhicules et des ouvrages existants :
- La pose et l'entretien de toute la signalisation nécessaire pour assurer la sécurité,
- La mise en place de barrières empêchant l'accès en cours de travaux,
- Le nettoyage général journalier et en fin d'opération.

L'entreprise est tenue de respecter la réglementation en vigueur en ce qui concerne les règles d'Hygiène et de Sécurité. L'entreprise suivra les recommandations du Règlement de Sécurité Entreprises Extérieures de l'OCA. Un plan de prévention sera réalisé avant le début de l'opération.

L'entrepreneur assurera la protection des personnes par la mise en place, le maintien en bon ordre et en bon état des protections usuelles conformément à la législation du travail.

L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions utiles et toutes précautions pour ne causer lors de l'exécution de ses travaux, aucune détérioration, si minime, soit-elle, aux existants.

Il sera seul juge des dispositions à prendre à cet effet, des protections à mettre en place, etc.
Le maître d'œuvre se réserve toutefois le droit, si les dispositions prises lui semblent insuffisantes, d'imposer à l'entrepreneur de prendre des mesures de protection complémentaires.

En fin de chantier, l'entrepreneur effectuera le nettoyage soigné des locaux pour livraison.

V°/ DESCRIPTIF TRAVAUX a) Maçonnerie Générale 1. Rampe accès CION

Lot n°1

Découpe, évacuation déchetterie :
- Trottoir 3.90 m x 0.40 m
- enrobé parking (à définir sur place)

Réalisation rampe 1.40 m de large x (2.50 m l en pente max 8% + 1.40 m palier 2 % de pente) béton armé incluant chasse roue sur côtés (rehausse 4 à 5 cm de hauteur x 4 à 5 cm de largeur), l'angle extérieur devant être légèrement arrondie voir schéma l°/f).
Le béton devra être antidérapant type R9 (extérieur)
Retaille du trottoir afin de permettre le plein accès sans trop empiéter sur parking

Raccord enduit fin sur côtés et chasse roue ainsi que raccord avec restant de trottoir. Incluant peinture extérieur réfléchissante au droit de la rampe

V°/ DESCRIPTIF TRAVAUX a) Maçonnerie Générale 2. Rampe accès NEF

Lot n°1

Découpe sol existant (pierre), évacuation déchetterie (2 m de largeur x 2.60 m de longueur) ainsi que bordure et trottoir (2 m l x 0.50 m L)

Réalisation rampe (2 m L x 2.60 m l pente max 8%) béton armé incluant finition sur les côtés raccord avec dallage, trottoir et bordure existants
Le béton devra être antidérapant type R9 (extérieur)

V°/ DESCRIPTIF TRAVAUX a) Maçonnerie Générale 3. WC homme / femme CION niv0

Lot n°2

Démolition, évacuation déchetterie :
- Murs entre les WC (1.60 m l x 3.43 m h x 4u.) soit + ou – 22 m²
- 4 portes WC et leurs murs attenants
- Agrandissement portes entrées WC x 2 unités (pour porte passage 90 cm)
- Enlèvement des plinthes.

Création mur en carreaux plâtre 7 cm hydrofugé et ses renforts (devant accueillir 2 WC suspendus intégrés ainsi que 2 portes pour placard techniques) 2 m60 h x 2.13 l x 2 u.
Fourniture et pose bloc porte de 90 cm coupe feu ½ h avec système de condamnation par verrous et poignées x 2 unités

Fourniture et pose bloc porte standard 63 cm pour placard technique incluant poignée et condamnation à clé. X 2 unités

Création faux plafond à 2.50m de hauteur en BA13 incluant joint calicot, armature, enduit de finition prêt à peindre 2.60m x 2.13 m x 2 unités

Fourniture et pose faïence type 20 x 50 coloris à définir par client incluant mortier colle joint hydrofugés ((1m + 2.13 m + 1 m) x 2.50 m h + entre lavabo et miroir) x 2 unités.

Fourniture et pose revêtement époxy sol sur carrelage existant. Incluant rebouchage des trous aux sols. Primaire + 2 couches époxy coloris ardesia C480 ou équivalant + fluidifiant + cire de finition, chez Litokol ou équivalant. (2.13 m x 2.60 m x 2 unités) Forfait :

Fourniture et pose plinthes à gorges + ou – 8 ml x 2 unités

Fourniture et pose barre de relèvement mini 30 cm l sur mur attenant WC et poignée relevable avec équille de l'autre côté du WC x 2 unités

V°/ DESCRIPTIF TRAVAUX a) Maçonnerie Générale 4. WC homme / femme CION niv-1

Lot n°2

Démolition, évacuation déchetterie :
- Agrandissement portes entrées WC x 2 unités (pour porte passage 90 cm)
- Enlèvement des plinthes.

Fourniture et pose bloc porte de 90 cm coupe feu ½ h avec système de condamnation par verrous et poignées x 2 unités

Fourniture et pose habillage bâtit WC suspendu carreaux plâtre hydrofugés 7 cm (h : + ou – 1.40m x 0.86 m L) x 4 unités incluant profilé 1.4 rond alu.

Fourniture et pose faïence type 20 x 50 coloris à définir par client incluant mortier colle joint hydrofugés :
- (1.60m + 0.86 m + 1.60 m + autour porte) x 2.50 m h x 4 unités
- entre lavabo et miroir x 2 unités.

Fourniture et pose revêtement époxy sol sur carrelage existant. Incluant rebouchage des trous aux sols. Primaire + 2 couches époxy coloris ardesia C480 ou équivalant + fluidifiant + cire de finition, chez Litokol ou équivalant. + ou – 14 m²

Fourniture et pose plinthes à gorges + ou – 10 ml

V°/ DESCRIPTIF TRAVAUX b) Plomberie 5. WC homme / femme CION niv 0

Lot n°2

Dépose, évacuation déchetterie :
- WC x 4 unités
- lavabo x 2 unités

Fourniture et pose WC suspendu incluant bâti, cuvette spéciale PMR, poussoir ERP, abattant conforme. Modification arrivée et évacuation des eaux x 2 unités.

Fourniture et pose lavabo avec trop plein, suspendu pour PMR, mitigeur temporisé pour PMR type Presto 700 S Cédéo ou équivalant x 2 unités. Incluant modification arrivée et évacuation des eaux.

Fourniture et pose miroir standard + ou – 60 cm L x 1 . 70 m h x 2 unités

Fourniture et pose dans faux plafond cumulus 50 L incluant liaison avec les 2 mitigeurs du niv 0 et 2 au niveau -1. Les arrivées eaux chaudes et décentes devront être inclue dans les murs ou masquées.

Fourniture et pose nouvelle vanne en lieu et place de l'ancienne, sur côtés lavabo pour service technique x 2 unités

Pose uniquement sans fourniture accessoires : dévidoirs papier toilette x 2, distributeur de savon x 2.

Dépose, repose après peinture des radiateurs à eaux x 2 unités

V°/ DESCRIPTIF TRAVAUX b) Plomberie 6. WC homme / femme CION niv -1

Lot n°2

Dépose, évacuation déchetterie :
- WC x 4 unités
- lavabo x 2 unités

Fourniture et pose WC suspendu incluant bâti, cuvette spéciale PMR, poussoir ERP, abattant conforme. Modification arrivée et évacuation des eaux x 4 unités.

Fourniture et pose lavabo avec trop plein, suspendu pour PMR, mitigeur temporisé pour PMR type Presto 700 S cédéo ou équivalant x 2 unités. Incluant modification arrivée et évacuation des eaux.

Fourniture et pose miroir standard + ou – 60 cm L x 1 . 70 m h x 2 unités

Fourniture et pose nouvelle vanne en lieu et place de l'ancienne, sur côtés lavabo pour service technique x 2 unités

Pose uniquement sans fourniture accessoires : dévidoirs papier toilette x 2, distributeur de savon x 2.

Dépose, repose après peinture des radiateurs à eaux x 2 unités

V°/ DESCRIPTIF TRAVAUX c) Peinture 7. WC homme / femme CION niv 0

Lot n°2

Plafond BA13 reprise enduit si besoin, 1 couche peinture de fond + 2 couches peinture mat blanche + ou – 6 m² x 2 unités.

Mur préparation du support si besoin est, 1 couche de fond et 2 couches satiné coloris à définir + ou – 12 m² x 2 unités.

Porte entrée WC Peinture microporeuse en 2 ou 3 couches sur porte neuves intérieur + extérieur spéciale grand passage + encadrement + reprise toile de verre côtés couloir x 2 unités.

Porte technique microporeuse en 2 ou 3 couches sur porte neuves intérieur + extérieur spéciale grand passage + encadrement x 2 unités.

Radiateur à eau chaude léger ponçage, peinture spéciale radiateur de finition en phase aqueuse x 2 unités

V°/ DESCRIPTIF TRAVAUX c) Peinture 8. WC homme / femme CION niv -1

Lot n°2

Plafond rénovation, préparation support si besoin est, 1 couche peinture de fond + 2 couches peinture mat blanche + ou – 7 m² x 2 unités.

Mur préparation du support si besoin est, 1 couche de fond et 2 couches satiné coloris à définir + ou – 11 m² x 2 unités.

Porte entrée WC Peinture microporeuse en 2 ou 3 couches sur porte neuves intérieur + extérieur spéciale grand passage + encadrement + reprise toile de verre côtés couloir x 2 unités.

Porte WC en rénovation, préparation des supports, microporeuse en 2 ou 3 couches sur porte intérieur + extérieur spéciale grand passage + encadrement x 4 unités.

Radiateur à eau chaude léger ponçage, peinture spéciale radiateur de finition en phase aqueuse x 2 unités

V°/ DESCRIPTIF TRAVAUX d) électricité 9. WC homme / femme niv 0

Lot n°2

Faux plafond BA 13, intensité lumière mini 300 lux à tout point. Eclairage LED basse consommation coloris jour ou blanc (ex : possible spot x 6) x 2 unités

Fourniture et pose VMC incluse alimentation dans faux plafond raccordé à l'ancien système x 2 unités.

Condamnation de tout point électrique non nécessaire (éclairage, câblage …)

Fourniture et pose VMC inclus nouvelle alimentation dans faux plafond + raccord à l'ancien système de ventilation x 2 unités

V°/ DESCRIPTIF TRAVAUX d) électricité 10. WC homme / femme niv -1

Lot n°2

Faux plafond BA 13, intensité lumière mini 300 lux à tout point. Eclairage LED basse consommation coloris jour ou blanc (ex : possible spot x 6) x 2 unités

Fourniture et pose VMC inclus nouvelle alimentation dans faux plafond + raccord à l'ancien système de ventilation x 4 unités

Condamnation de tout point électrique non nécessaire (éclairage, câblage …)

Fourniture et pose interrupteur à l'entrée des WC. X 2 unités

Fourniture et pose interrupteur entrée des WC x 4 unités

V°/ DESCRIPTIF TRAVAUX e) Menuiserie alu 11. Portes accès CION

Lot n° 3

Dépose, enlèvement, évacuation déchetterie double porte alu vitrée intérieures

Fourniture et pose double porte automatique coulissante incluant :
2 Portes vitrées aluminium / verre
Mécanisme complet de détection de mouvement int / ext
Sélecteur
Jeu de cellule
Batterie de secours
Système digicode ou sur système d'accès centralisé de l'établissement.
Finition
Raccordement électrique
Tous autres matériels nécessaires et obligatoires pour sécuriser ouverture et fermeture de l'établissement.